Sécurité sociale
L'Assurance Retraite
Auvergne

cerfa
13419*03

À rappeler dans tous vos courriers
N° de S.S. :
Suivi par :
Secteur :
Téléphone :

N'oubliez pas d'indiquer sur vos courriers
le secteur et le numéro de sécurité sociale

Déclaration sur l'honneur de cessation d'activité pour percevoir la retraite

(Assurés liquidant une première pension de base à compter du 1er janvier 2015)

(1er alinéa de l'article L. 161-22 du code de la sécurité sociale)

Important :

Si la première retraite de base dont vous bénéficiez prend effet à compter du 1er janvier 2015, la poursuite ou la reprise d'une activité salariée ou non salariée, après la date de départ de cette retraite, n'ouvre aucun droit supplémentaire à retraite auprès des régimes de retraite de base ou complémentaire.

Renseignez-vous auprès des régimes concernés avant de demander votre première retraite personnelle de base.

Pour percevoir ma retraite au régime général, je suis informé(e) que je dois cesser **mes activités salariées et non salariées,** ou justifier d'une situation me permettant de déroger à cette cessation d'activité. Je complète la ou les rubriques me concernant en fonction de ma dernière situation.

►1. Vous exercez une ou plusieurs activités salariées au régime général :

Je soussigné(e) .....

employé(e) par [*nom du ou des employeurs ou dénomination(s) sociale(s)*] :

.....

N° de SIRET : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

☐ déclare sur l'honneur cesser toute activité salariée chez cet ou ces employeurs et être radié(e) des effectifs le |_|_|_|_|_|_|_|_|.

(Si vous êtes en maladie, en congés payés…, la date à indiquer n'est pas celle de votre arrêt de travail mais la date à laquelle vous ne faites plus partie du personnel de l'entreprise).

Voir au dos

►2. <u>Vous exercez une ou plusieurs activités, salariées ou non salariées dans un ou plusieurs autres régimes</u> :

Je soussigné(e) .....

exerce une ou plusieurs activités relevant du ou des régimes (*préciser le ou les régimes*) :

.....

☐ déclare sur l'honneur cesser mon ou mes activités le |__|__|__|__|__|__|__|__| ;

ou

☐ déclare sur l'honneur poursuivre mon ou mes activités dans le cadre des règles de cumul en vigueur dans ce ou ces régimes.

(Il vous appartient de vérifier auprès des autres régimes si vous pouvez poursuivre votre activité sans cessation d'activité).

Si vous reprenez une activité après la date de départ de votre retraite, vous devez le signaler par écrit à votre ou vos caisses de retraite dans le mois suivant la reprise d'activité.

<u>J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur cette déclaration</u>.

Je reconnais être informé qu'une vérification de l'exactitude de mes déclarations et de l'authenticité des documents produits à l'appui de ma demande, peut être effectuée dans le cadre de l'exercice du droit de communication prévu par les articles L.114-19 à L.114-21 du code de la sécurité sociale.
En cas de fausse déclaration, les versements perçus à tort au titre de votre retraite du régime général seront intégralement récupérés par votre caisse de retraite.

Fait à : ..... Le |__|__|__|__|__|__|__|__|

Votre signature :

La loi n° 78.17 du 6 janvier 1978 modifiée vous garantit un droit d'accès et de rectification pour les données que nous enregistrons à partir de vos réponses.
La loi rend passible d'amende et/ou d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations en vue d'obtenir ou de tenter d'obtenir des avantages indus (art. 313-1, 313-2, 313-3, 433-19, 441-1, 441-6 et 441-7 du code pénal).
En outre, l'inexactitude, le caractère incomplet des déclarations ou l'absence de déclaration d'un changement de situation ayant abouti au versement ou non de prestations indues, peut faire l'objet d'une pénalité financière en application de l'article L. 114-17 du code de la sécurité sociale.